

République Française
Département de la Somme

Commune de SOURDON

PROCÈS-VERBAL
de la réunion du Conseil Municipal
de SOURDON

Séance ordinaire du 29 Août 2024

Convocation : le 22 Août 2024

Affichage : le 05 Septembre 2024

L'an deux mille vingt - quatre, le vingt-neuf août, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jacky SZYROKI, Maire.

Présents : M^{mes} Sylvie NORMAND et Messieurs Jules DUFOURMANTELLE, Bruno MARTIN, Jean – François METRAL CHARVET, Hervé QUEQUET, Jacky SZYROKI.

Excusé (es) : M^{rs} Frédéric CAILLET et Vincent SZYROKI.

Absent (es) : M^{me} Bérengère HOÛEN.

Secrétaire de la séance : M^{me} Sylvie NORMAND.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h05.

Approbation du Procès-verbal du conseil du 23 Mai 2024 :

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le Maire passe à l'ordre du jour.

Organisation de la Fête du Village :

Mr le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le comité des Fêtes de Sourdon organise la fête du village le Dimanche 8 Septembre 2024.

Nous transmettons les dernières réservations, pour le repas du 7 septembre à la présidente du Comité des fêtes.

Délibération 17.2024 : Éclairage public RD 14 rue Jametel, rue de Breteuil – 2 Feux récompenses.

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet d'éclairage public étudié par la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme relatif à la pose de 2 points lumineux dans les secteurs de la commune suivants :

⇒ **Éclairage public RD 14 rue Jametel, rue de Breteuil – 2 Feux récompenses.**

Il propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce projet d'un montant de 29 352 € TTC.

Si le conseil accepte, il sera établi entre la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme et la commune une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement :

- | | |
|---|-------------|
| - Montant pris en charge par la Fédération (20 % du coût hors taxe des travaux, 50 % du coût HT des travaux de rénovation d'armoire de commandes, la TVA, et la maîtrise d'œuvre) | 10 904,00 € |
| - Contribution de la commune | 18 448,00 € |

TOTAL TTC 29 352,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'adopter le projet présenté par la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage,
- d'accepter la contribution financière de la commune estimée à 18 448,00 €

Délibération 18.2024 : Projet de création de deux salles de classe.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a reçu le devis réactualisé (étude) concernant la construction de la nouvelle école de Sourdon. Le projet est estimé à 794 265,57 € TTC.

Nous avons bien entendu, la possibilité d'obtenir un devis détaillé afin de soumettre celui-ci aux différents organismes pour l'acquisition de subvention.

Les frais d'étude sont eux estimés à 2 900 € TTC que l'on effectue ou non le projet.

Monsieur le Maire demande donc l'avis des membres du Conseil Municipal concernant la réalisation de ce projet.

Après réflexion, l'ensemble des membres du conseil présents, est favorable pour étudier la construction de cette nouvelle école.

Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité des membres présents, le devis de 2 900 € pour les frais d'étude et donne tous pouvoir à Monsieur le Maire pour la continuité de ce projet.

Délibération 19.2024 : Pose de 2 feux récompenses.

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil municipal du devis estimatif établi par la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme afin d'effectuer la pose de 2 feux récompenses. Il propose à l'assemblée de solliciter l'aide du Conseil Départemental. Les chiffres à retenir sont les suivants :

Montant éligible de l'opération (HT) :	18 448.00 €	
Montant Département demandée :	7 379.20 €	Soit : 40 %
Montant global subventions	7 379.20 €	
Le reste financé par fonds propres :	11 068.80 €	
Dont TVA sur fournitures :	0.00 €	

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident l'unanimité des membres présents d'effectuer la pose de 2 feux récompenses qui sera effectué par la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme, ils décident de demander l'aide du Conseil Départemental et donnent tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la réalisation du projet dans sa totalité sous conditions d'obtenir les subventions prévues.

Questions diverses.

Il est demandé de réfectionner 2 chemins.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Fait à Sourdon,
Le 05 Septembre 2024

Le Maire,
Jacky SZYROKI